îledeFrance
OBJECTIF 2040

ÎLE-DE-FRANCE 2040 : UN NOUVEL ÉQUILIBRE

ADOPTÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL RÉGIONAL N° CR 2024-036 DU 11 SEPTEMBRE 2024 ET APPROUVÉ PAR LE DÉCRET N° 2025-517 DU 10 JUIN 2025

MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Région îledeFrance

ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Polarité constituée d'une ou plusieurs communes
- Secteur d'urbanisation préférentielle | *pastille entière ; demi-pastille*
- Secteur de développement industriel d'intérêt régional | *pastille entière ; demi-pastille*
- Secteur de développement à proximité de la gare
- Encadrer l'urbanisation dans la limite du front vert d'intérêt régional
- Sanctuariser l'armature verte

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

- Préserver l'espace agricole
- Préserver l'espace boisé et les autres espaces naturels
- Pérenniser l'espace vert et l'espace de loisirs
- Créer un espace vert et/ou un espace de loisirs d'intérêt régional

PRÉSERVER DES RISQUES NATURELS

- Zone pouvant présenter un risque d'inondation

COMPLÉTER LE RÉSEAU DE TRANSPORT EXISTANT

- Transport collectif
  - Projet de gare
  - *Tracé* / *Principe de liaison* / *Franchissement*
  - Réseau ferré
  - Métro
  - Transport en site propre, câble, navette fluviale
- Transport routier
  - Opération sur le réseau national
  - Opération sur un axe d'envergure régionale
- Projet Vélo Île-de-France
- Aménagement fluvial

FOND DE PLAN

Occupation du sol
- Espace urbain
- Emprise aéroportuaire
- Surface en eau
- Limite de commune

Réseau routier
- Réseau national
- Axe d'envergure régionale

Transport collectif
- Gare ferroviaire existante
- Voie ferrée
- Transport en site propre (tram-express, tramway, bus à haut niveau de service)
- Métro

0 5 km

© L'INSTITUT PARIS REGION 2024

Source : L'Institut Paris Region 2024

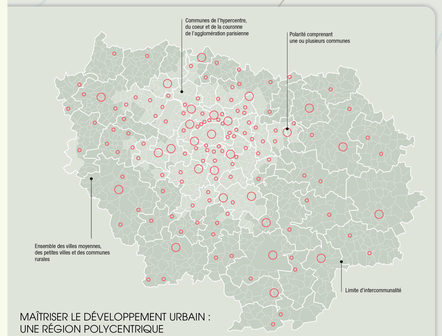

MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN : UNE RÉGION POLYCENTRIQUE